

Le 10 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue à la salle de la Fadoq au 830, Rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes le dixième jour d'août deux mille vingt à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 Présente par visioconférence "messenger"
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 TECQ 2019-2023
- 8.0 Embauche d'un journalier pour travaux de voirie divers
- 9.0 Octroi du contrat de déneigement du réseau routier de la municipalité
- 10.0 Adoption du règlement concernant les poulaillers urbains
- 11.0 Comptes à payer
- 12.0 Varia
 - 12.1 Résolution d'appui CPTAQ Garage Margil Enr et Gilles Boutin
- 13.0 Questions de l'assemblée
- 14.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R20-08-092
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R20-08-093
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R20-08-094
Adoption procès-verbal
Du 6 juillet 2020

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 10 août 2020

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

R20-08-095
TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles,

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'embauche d'un journalier pour divers travaux de voirie sur appel;

IL est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE faire l'embauche de Monsieur Claude Fafard et que les conditions de travail soient fixées selon le contrat d'embauche.

R20-08-096
Embauche journalier
Travaux de voirie divers

ADOPTÉE

Le 10 août 2020

R20-08-097
Octroi du contrat de
Déneigement du réseau
Routier de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a réalisé un appel d'offres concernant le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la municipalité;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur le site SEAO et dans le journal l'Avenir de L'Érable et que les entrepreneurs avaient jusqu'au jeudi 18 juin 2020 à 13h00 pour remettre leurs soumissions;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu au bureau municipal le jeudi 18 juin à 13h00;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

E.M.P Inc	OPTIONNEL				
	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023	Saison 2023-2024	Saison 2024-2025
Tarif par kilomètre	2895.00	3125.00	3229.00	3430.00	3622.00
TPS 5%	144.75	156.25	161.45	171.50	181.10
TVQ 9.975%	288.78	311.72	322.10	342.15	361.30
Total Incluant les taxes	3328.53	3592.97	3712.55	3943.65	4164.40

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la municipalité soit octroyé à E.M.P inc pour les montants tel que spécifié ci-haut;

QUE le contrat soit donné pour les saisons : 2020-2021; 2021-2022; 2022-2023 et optionnel : 2023-2024; 2024-2025

QUE le déneigement devra être réalisés conformément aux spécifications énumérés dans le devis d'appel d'offres.

ADOPTÉE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Denis Blier à la séance du conseil du 1^{er} juin 2020 pour modifier les normes relatives aux bâtiments accessoires afin de permettre la construction de poulaillers urbains. Amendement au règlement de zonage numéro 300-2017;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil 1^{er} juin 2020 par Monsieur Denis Blier;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 6 juillet 2020 par Monsieur Jean-François Carrier

ATTENDU QU'un avis public expliquant le processus de consultation écrite en remplacement d'une assemblée publique de consultation a été affiché aux endroits prévus selon les délais prévus;

Le 10 août 2020

ATTENDU QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire face au second projet de règlement a été affiché aux endroits prévus selon les délais prévus;

ATTENDU QUE ce règlement aura comme principal objectif d'encadrer sous certaines conditions les poulaillers urbains sur le territoire de la municipalité.

Présentation du règlement concernant les poulaillers urbains.

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter des normes applicables à la construction d'un poulailler urbain;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réviser sa réglementation sur les bâtiments accessoires;

IL est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil adopte sans changement le règlement modifiant les normes relatives aux bâtiments accessoires afin de permettre la construction de poulailler urbains. Amendement au règlement de zonage numéro 300-2017.

QUE le règlement et tous les documents qui s'y rapportent dont une présentation détaillée, peuvent être consultées sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalitelourdes.com

QUE ce règlement soit transmis à la MRC pour vérifier la conformité.

R20-08-098
Adoption du
Règlement poulailler
urbain

ADOPTÉE

R20-08-099
Comptes à payer

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total trois cent douze mille cent trois dollars et soixante-dix-neuf sous (312 103.79\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

ATTENDU QUE Garage Margil Enr. et Monsieur Gilles Boutin désire utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 4 240 981 afin d'exploiter un atelier de mécanique et spécialisé pour la réparation d'équipements et de machineries agricoles;

ATTENDU QUE ce même lot est utilisé à des fins agricoles et résidentielles ayant comme adresse le 711, Rang St-François à Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE ce type de commerce est propice dans le secteur compte tenu de la culture de canneberge étendu sur notre territoire et qui entraîne l'utilisation d'une machinerie spécialisée;

ATTENDU QUE sur le territoire de la municipalité aucun autre terrain n'est disponible et ou s'y prêt pour ce genre de commerce;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire débiter des procédures auprès de la Municipalité Régionale de Comté de L'Érable afin de modifier le zonage actuel;

IL est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ.

R20-08-100
Appui CPTAQ
Garage Margil Enr et
Gilles Boutin

Période de questions :

La période de questions s'ouvre à 20h20 et se termine à 20h25.

Le 10 août 2020

R20-08-101
Levées de la séance

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales